

Liberté Égalité Fraternité

DDT/SUADT/Pôle urbanisme 131 FAUBOURG BANNIER 45042 ORLEANS Affaire suivie par : Pascale Besnard 02 38 52 46 49 pascale.besnard@loiret.gouv.fr

recommandé avec AR

1A 19476130999

Déput connier le 56/11

## dossier n° PC 045 040 22 00001

date de dépôt : 12 janvier 2022

demandeur : CPENR DE BONNY SUR LOIRE, représenté par Monsieur BESSIERE Patrick

pour : implantation d'une centrale

photovoltaïque au sol

adresse terrain : LD Plaine de la Borde, à Bonny

sur Loire (45420)

Mairie de CHATILLON SUR LOIRE Rue de l'Hôtel de Ville 45360 CHATILLON SUR LOIRE

> Le responsat du pôle urbanismo

Emmanuel FOURMER

CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES

Dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, je vous prie de bien vouloir trouver le courrier correspondant à la demande susvisée.

L'envoi du dossier ayant été réalisé par message électronique, vous voudrez bien consulter votre boite mail sur ce sujet.

Cet avis devra être rendu sous forme d'une délibération du conseil.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Fait à Orléans, le 3 novembre 2023

L'adjointe au responsable du Pôle Urbanisme.

Pascale BESNARD